

Mesdames et Messieurs les secrétaires
départementaux des syndicats
SE-UNSA, SNUIPP-FSU et SNUDI-FO

Saint-Brieuc le 9 juillet

Monsieur le Recteur d'Académie
Rectorat

96 rue d'Antrain

35705 RENNES CEDEX 7

Objet : CAPD ineat/exeat

Monsieur le Recteur,

Nous appelons votre attention sur la situation des nombreux collègues du premier degré en attente d'examen de leur demande d'ineat dans notre département. Ces collègues, dont beaucoup espèrent une intégration dans les Côtes d'Armor suite à de graves difficultés de santé ou familiales, nous contactent depuis plusieurs semaines. Nous ne sommes pas en mesure de les renseigner puisque nous n'avons aucune information sur la tenue d'une CAPD, sur sa date, sur le nombre de demandes, sur leur classement par rapport aux demandes, sur le nombre d'ineat décidé...

L'an dernier, cette CAPD s'était tenue le 1er juillet. Or la deuxième semaine de juillet est entamée et nous n'avons toujours pas été informés de la date de tenue de cette CAPD.

La réunion de cette instance est d'autant plus nécessaire cette année que nous sommes convaincus que des ineat sont indispensables compte tenu du très petit surnombre observé dans notre département à l'issue des dernières affectations d'ajustement du mouvement, surnombre qui sera très vite résorbé dans les semaines qui suivront la rentrée.

Nous estimons que ce mouvement complémentaire prévu à l'annexe 5 de la note de service n° 2013-167 du 28-10-2013. est indispensable pour permettre de pallier les insuffisances des résultats des permutations informatisées qui n'ont permis de satisfaire que 23,09% des demandeurs cette année.

Il semblerait d'ailleurs que ce mouvement complémentaire serait en cours dans notre Académie, puisque nous avons été informés, dès le 3 juillet, de possibles ineat et exeat dans notre département. Il s'agirait d'ineat par transfert entre les départements bretons. Nous avons toujours refusé que de tels « échanges » soient examinés en dehors du cadre de la CAPD ineat/exeat.

En effet, le fait de traiter ces situations en-dehors de ce cadre rompt l'égalité de traitement entre les personnels, d'autant plus que ces « échanges » sont décidés sur des critères qui paraissent peu clairs et sans solliciter l'avis de la CAPD, ce qui n'a jamais eu lieu dans notre département où dialogue social et paritarisme ont toujours été respectés.

Nous vous demandons donc de nous informer du nombre d'ineat que vous avez décidé de prononcer concernant notre département, ainsi que de la date de cette CAPD concluant les opérations de mobilité des enseignants du premier degré.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.

Robin Maillot



Marylène le Maux



Pascal Connan

